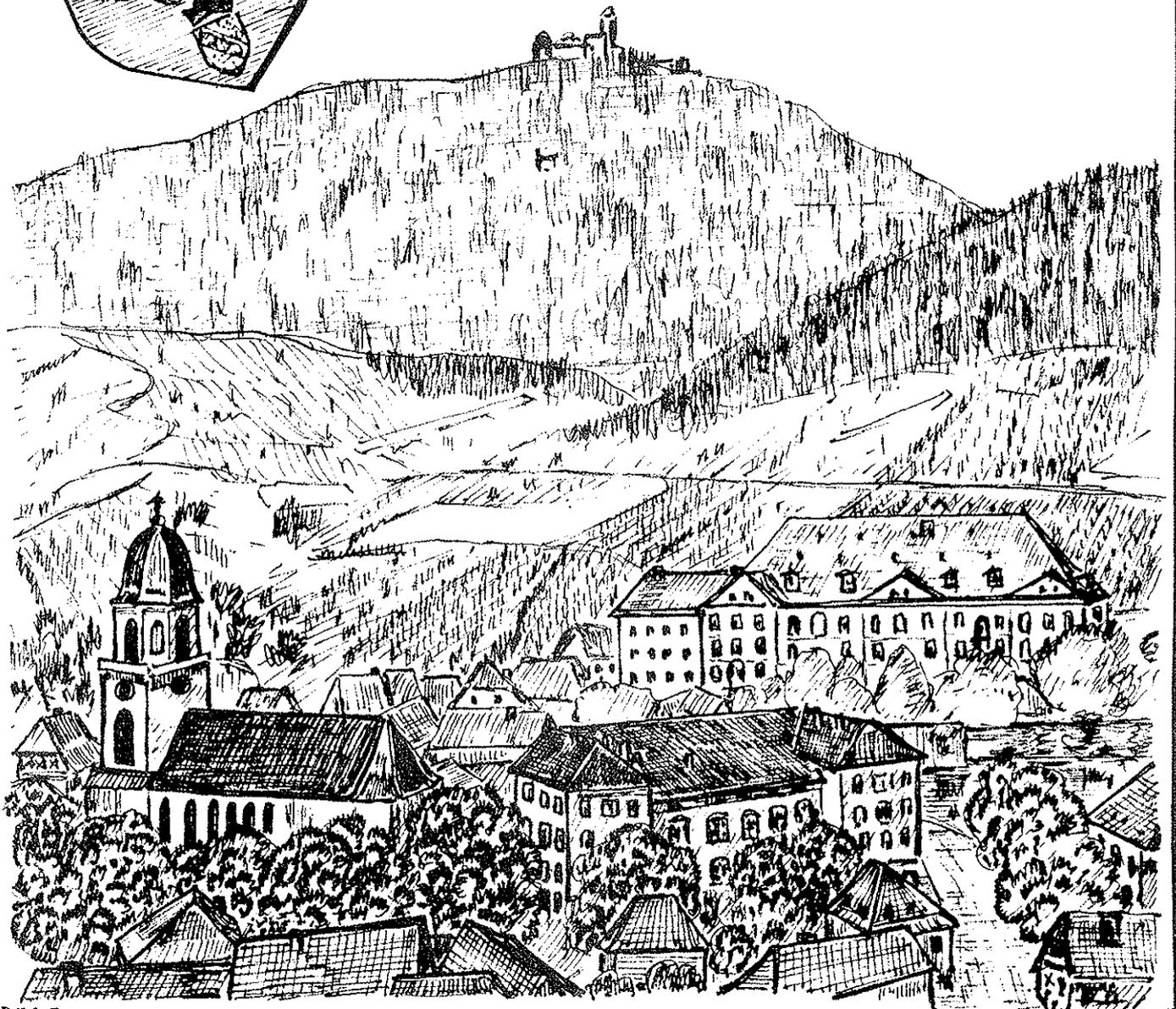


LES CIGOGNES

S'HIPPOLYTE

BULLETIN

COMMUNAL N°5



LE MOT DU MAIRE

=====

Nous voilà de plain-pied en 1982 !

Son accueil a été quelque peu froid, son décor de neige, de verglas a surpris. Sa persistance s'avèra gênante, voire désagréable.

Bigre, c'était glacial.....

Cette insistance de l'hiver à vouloir nous quitter le plus tard possible a freiné le travail dans les vignes, a prolongé les intempéries des salariés travaillant à l'extérieur, a mis sur la brèche les employés de l'Équipement chargés de l'entretien de nos routes, bref, a dérangé nos habitudes.

Comme si dame la Nature pouvait être domestiquée.

Acceptons les aléas saisonniers avec philosophie et résignation.

Même sous cet aspect rugueux et inhospitalier, la Nature prépare son réveil. En symbiose avec elle, prenons déjà nos résolutions pour participer au fleurissement de notre Ville pour la saison touristique qui approche.

Le dernier numéro du " Bulletin Communal " comportait notamment un article portant le titre " Hommage à ... ". Son auteur, Lucien WELSCH, nous a malheureusement quitté depuis. De santé délicate depuis de nombreuses années, notre ami Lucien a été la victime de cette maladie pernicieuse dont personne n'est à l'abri.

Depuis les années 50, Lucien avait pris l'habitude de nous entretenir par journal interposé, de l'Histoire de notre Ville, de son économie, de ses richesses enfouies, des convoitises extérieures manifestées périodiquement. Lucien avait réponse à tout. Pour ce faire il n'avait pas hésité à fréquenter aussi bien le musée de Colmar, la bibliothèque, les archives et à se déplacer à Strasbourg, voire Nancy pour des recherches plus approfondies.

Sa démarche était toujours motivée, mais désintéressée.

Sa vie durant il était profondément imprégné de cette nécessité d'aller au-delà du quotidien, de l'ordinaire. Il était de cette race d'hommes qui ont une préférence marquée pour les valeurs morales.

Robert HERTFELDER

DAS WORT DES HERRN MAIRE

Nun stehen wir vollen Fusses im Jahr 1982 !

Sein Eintritt war etwas kalt ; sein Schmuck von Schnee und Glatteis hat überrascht. Deren Anhalten erwies sich als störend, ja, unangenehm.

Verflixt, es war eisig

Diese Aufdringlichkeit des Winters, uns so spät als möglich zu verlassen hat die Arbeiten in den Reben abgebremst, hat die Unwetterperiode für die auswärtstätigen Lohnempfänger in die Länge gezogen, kurz, hat unsere Gewohnheiten gestört.

Als ob Frau Natur geknechtet werden könnte !

Nehmen wir die Zufälle der Jahreszeiten mit Gleichmut und Ergebung hingegen.

Aber sogar unter diesem rauhen und ungestlichen Aussehen bereitet die Natur ihr Erwachen vor. In enger Verbindung mit ihr, fassen wir bereits unsere Vorsätze zur Blumenschmückung unserer Stadt für die nahende touristische Saison.

Die letzte Nummer des " Bulletin Communal " betrug unter anderen einen Aufsatz mit dem Titel : " Ehrung von ...". Sein Verfasser, Lucien WELSCH, hat uns leider seither verlassen. Seit vielen Jahren war seine Gesundheit angegriffen. Nun wurde Lucien das Opfer dieser heimtückischen Krankheit, vor welcher niemand geschützt ist.

Seit der fünfziger Jahre, hatte Lucien die Gewohnheit, uns durch die Zeitung von der Geschichte unserer Stadt zu unterhalten, von ihrem wirtschaftlichen Leben, von ihrem unterirdischen Reichtum, von den Begierden, die sich periodisch von aussen bemerkbar machten. Lucien hatte Antwort auf alles. Um dazu imstande zu sein, hatte er nicht gezögert, das Museum der Stadt Colmar zu besuchen, sowie deren Bibliothek, die Archiven, sogar sich nach Strasbourg, wenn nötig nach Nancy zu begeben, um gründlichere Nachforschungen vorzunehmen.

Seine Tätigkeit war immer bezweckt, aber stets uneigennützig.

Sein lebenslang war er tief durchdrungen von der Notwendigkeit, hinauszugehen über das Alltägliche, das Gewöhnliche. Er war von der Art Menschen welche die moralischen Werte über alles bevorzugen.

Robert HERTFELDER

LE CLOCHER DE L'EGLISE

DE ST.HIPPOLYTE

A l'origine, l'Eglise de St.Hippolyte eut un clocher dont le toit avait deux pans (Scheitweckturn), ce clocher se trouvant près de la sacristie. Au début du siècle dernier, l'Eglise fut agrandie vers l'ouest et l'on construisit le clocher actuel. Les travaux préparatoires commencèrent en 1819 et la bénédiction de l'Eglise agrandie eut lieu le 28 octobre 1822. Cela fera 160 ans l'an prochain !

Le 14 novembre 1823, le Maire Louis Joseph BREITEL jugea bon de faire inscrire au Registre des Délibérations du Conseil Municipal l'historique des travaux effectués au cours des années 1821 à 1823. En voici un résumé aussi complet que possible.

Le 13 novembre 1819, la Municipalité demanda au Préfet l'autorisation d'entreprendre l'agrandissement de l'Eglise et la construction du clocher et délibéra, en commun avec les habitants les plus imposés sur les moyens de financement. Selon le rapport, Monsieur le Préfet a eu la bonté d'envoyer de suite sur les lieux Mr. JAMINET, Architecte Honoraire de Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Angoulême, lequel reconnut la nécessité qu'il y avait de s'occuper incessamment des démarches à faire. Malgré cette nécessité, ce n'est que le 1er juillet 1820 que M. JAMINET présenta ses devis et plans au Conseil Municipal pour adoption. Celui-ci n'en fut pas enchanté! Le désir des Conseillers était de donner au clocher "une plus haute élévation et d'un goût mieux proportionné à la grande dépense prévue". Mais l'Architecte leur fit croire que le Conseil des Bâtiments Civils de Paris n'approuverait pas d'autre plan. Là-dessus, Maire et Conseillers chargèrent M. PETIN, Architecte Directeur, d'établir un plan "qui soit plus convenable". Ceci fut fait à la satisfaction de tous les habitants. M. le Comte de PUYMAIGRE, Préfet, a bien voulu avoir la bonté d'approuver et de transmettre le dossier à Paris, pour obtenir par Ordonnance Royale l'autorisation d'entreprendre les travaux !

Enfin, le 2 juillet 1821, l'Adjudication au rabais par soumission put avoir lieu à la Mairie de St.Hippolyte.-Entre les amateurs qui se sont présentés la soumission de M. MOSBRUCKER, entrepreneur des Bâtiments, natif de SCHNIPSAU (BREGENSERWALD en TIROL) a présenté un rabais qui a paru le plus avantageux et les travaux lui ont été adjugés.

La première pierre de l'édifice a été posée le 9 avril 1822 par M.le Comte de PUYMAIGRE, Préfet, dont le discours "a charmé toute la population et les personnes des environs qui sont accourues pour assister à cette cérémonie". (Cette pierre se trouve au coin à droite du portail.Elle contient un procès-verbal sur parchemin "renfermant le détail de la cérémonie de ce jour a jamais mémorable". Il est bien dommage que cette pierre ne porte aucune marque !)

Il paraît que les travaux ont été exécutés "avec une activité et rapidité étonnantes; la sécheresse de cette année (1822) y a beaucoup contribué".

Sur proposition de M. le Maire, M. CHONET Jacques, Capitaine retiré en cette commune, fut nommé surveillant des travaux. Il semble que le Capitaine CHONET s'est donné infiniment de peine dans l'exercice de ses fonctions et qu'il a mérité à juste titre la reconnaissance des habitants.

Il ne survint qu'un seul accident pendant l'exécution des travaux. Un ouvrier nommé Antoine SCHNEE, tomba d'une hauteur d'environ 50 pieds(15 mètres)."Il a eu un bras fracturé et hors d'état de s'en pouvoir servir à l'avenir".

La bénédiction de la nouvelle Eglise eut lieu le 28 octobre 1822."Cette cérémonie a été faite par M. RUMPLER, notre digne curé, assisté d'un grand nombre de prêtres des communes environnantes. Mons de LAUCASTEL, Secrétaire Général de la Préfecture nous a honoré de sa présence... et M. l'Abbé WEBER, fils de Monsieur le Juge de Paix, a prononcé un sermon qui a attendri tous les assistants".

Selon le "métrage définitif" établi par M.PETIN directeur des travaux communaux, on avait dépensé jusqu'alors 48.600 Fr (or).

Mais d'autres dépenses, non prévues au devis, durent être envisagées, telles que le "déplacement, le remplacement et l'organisation des orgues et autres embellissements", l'achat de bancs(26 de chaque côté)fournis par le menuisier Antoine KÖNIG, à 24 Fr le banc(Les places devaient être mises aux enchères et un Suisse, nommé par le Conseil de Fabrique", fut chargé, non seulement de veiller au bon ordre à l'intérieur de l'Eglise, mais aussi "a ce que chaque place soit respecté à son locataire"!).

En outre, la Commune avait dû faire l'acquisition de la maison de Louis RUHLMANN, qui se trouvait juste en face du portail de l'Eglise.(Une Ordonnance Royale fut d'ailleurs nécessaire pour cet achat La maison fut démolie en partie pour permettre une entrée convenable à l'Eglise. L'autre partie a été réparée et l'on y installa la nommée Thérèse KENTZINGER, "qui avait la vie durant la jouissance d'habiter la maison d'Ecole des Filles ce qui gênait beaucoup les Soeurs Institutrices" (Précisons que cette Ecole des Filles n'avait sûrement rien de comparable avec une école actuelle. La classe se faisait dans des pièces exigües, où l'on entassait 30,40,50 enfants, serrés sur des bancs ou assis par terre, ces même pièces servant de logis au"Maître d'Ecole" ou aux Soeurs. La dame KENTZINGER était fort probablement aussi heureuse que les Soeurs de se trouver seule dans un appartement plus calme!)

Il est à noter qu'à l'occasion des travaux on transféra le cimetière qui se trouvait autour de l'Eglise à l'endroit où il se trouve en ce moment. Les tombes furent nivelées et la terre transportée près de la Chapelle, de même que la Croix qui était près de l'Eglise. (La première personne qui a été enterrée dans le nouveau cimetière était un enfant des époux Jean BLEGER et Thérèse PFOHL. "Cet enfant a péri malheureusement par le feu, étant seul dans la cuisine dans une maison au quartier Burg. Le feu a pris à ses vêtements et a péri de cette manière").

Le rapport du Maire BREITEL insiste sur le fait que malgré la dépense considérable d'approximativement 60000 Fr(or), les habitants n'ont eu à contribuer en rien, ni par corvée, ni par surimposition extraordinaire. Aussi ne voulurent-ils pas rester sans participation et le désir fut manifesté de remplacer une cloche de 445 kg "qui n'était pas d'accord avec celle de 1600 kg" par une de 1000 à 1100 Kg et de la payer par des dons volontaires. M. David MORITZ, fondeur de cloches à SOULTZ se chargea de fondre la nouvelle cloche, pour le prix de 3,40 Fr le kilogramme, duquel on déduirait le prix de celle de 445 kg, à 3 Fr le kg. La cloche fut coulée à St.Hippolyte même, un four avait été établi sur un terrain appartenant à Jean KETTERLE. Au pesage, effectué à Sélestat, la cloche indiqua 1045 Kg. Elle fut bénite en l'honneur de St.Sébastien le 1er décembre 1822.

..//..

Par malice sans doute, le Secrétaire de Mairie ajoute qu'une note de 1313 Fr a été réglée au Sieur DILLENSEGER, gourmet, pour 101 mesures de vin à 13 litres et à 13 Fr. (Il s'agit sans doute des différents vins d'honneur!) Ce rapport a été signé par les Conseillers : Breitel (Maire), Würtz, Breitel (Adjoint), Kentzinger, Vonfelt, Kirschner Zimmermann, Joost, Frantz.

A.N.

VOM KIRCHTURM VON ST.HIPPOLYTE
=====

Es sind 160 Jahre, dass unsere Pfarrkirche vergrössert und der jetzige Kirchturm gebaut wurde (der frühere stand bei der Sakristei). Damals wurde auch der Friedhof um die Kirche auf den heutigen Ort bei der Kapelle verlegt.

1823 liess Maire Louis Joseph BREITEL in einem vielseitigen Bericht den Werdegang der mehrjährigen Arbeiten im Gemeinderatsregister zusammenfassen, um den kommenden Generationen einen Gesamtüberblick zu hinterlassen. Dem Bericht ist folgendes zu entnehmen :

Im November 1819 beantragte die Gemeinde vom Préfet die Erlaubnis, die Kirche zu vergrössern und einen neuen Kirchturm zu errichten. Der Herr Préfet hatte die Güte, sofort M. JAMINET, Ehrenarchitekt seiner Koeniglichen Hoheit Monseigneur le Duc d'Angoulême herzubeeordern. Dieser hohe Herr anerkannte sofort die Dringlichkeit der vorgesehenen Arbeiten und legte schon Juli 1820 - also nach 8 Monaten - Pläne und Kostenanschläge vor. Diese befriedigten jedoch den Gemeinderat nicht! Obschon M. JAMINET behauptete, in Paris würden keine anderen Pläne genehmigt werden, liess der Rat durch einen Architekten PETIN ein neues "Dossier" aufstellen. Und siehe da ! derselbe wurde vom Préfet und in Paris durch königliche Verfügung genehmigt.

So konnten am 2. Juli 1821, also fast 20 Monate nach dem ersten Gemeinderatsbeschluss, die Arbeiten vergeben werden. Dieselben wurden in Submission Herrn MOSBRUCKER zugeschlagen, ein Bauunternehmer aus SCHNIPSAU im Tirol. Aber erst im April 1822 wurde der Grundstein gelegt. Herr Graf von PUYMAIGRE, Préfet, hielt bei der Feier eine Rede "die alle Anwesenden entzückt hat"! (Dieser Grundstein befindet sich an der Ecke, rechts vom Portal. Er enthält eine Urkunde auf Pergament mit der Beschreibung der Feier dieses denkwürdigen Tages. Leider ist der Stein äusserlich nicht gezeichnet).

Darauf wurden, wie es scheint, Vergrösserung der Kirche und Bau des Turmes mit erstaunlicher Schnelligkeit durchgeführt. Die Trockenheit des Jahres 1822 trug dazu bei, dass keine Unterbrechung eintraf !

Die Aufsicht hatte der hier zurückgezogene Capitaine CHONET, der seine Funktion mit grosser Gewissenhaftigkeit durchgeführt hat.

Ein einziger Unfall wurde vermerkt : der Arbeiter Antoine SCHNEE stürzte aus einer Höhe von 50 Fuss ab (etwa 15 m.). " Er brach sich einen Arm, den er in Zukunft nicht mehr benützen konnte " so sagt der Bericht !

..//..

..//..

Schon am 28. Oktobere 1822 konnte die neue Kirche eingeweiht werden. Darüber lesen wir : " Die Zeremonie wurde von M. RUMPLER, unserem würdigen Pfarrer durchgeführt, im Beisein einer grossen Zahl von Priestern aus den Nachbargemeinden. Monsieur de LAUCASTEL, Generalsekretär der Préfecture, beehrte uns mit seiner Anwesenheit. Herr Abbé WEBER, Sohn des Herrn Friedensrichters, hielt die Predigt, von welcher alle Anwesenden gerührt wurden...".

Bis jetzt kamen die Gesamtausgaben auf 48600 Fr (Gold !).

Aber andere, nicht im Voranschlag vorgesehene Unkosten mussten bewältigt werden : Ab- und Wiederaufbau der Orgel, innere Verschönerungen, Anschaffung von Bänken (26 auf jeder Seite, geliefert vom hiesigen Schreiner Antoine KOENIG, zu 24 Fr die Bank !).

Auch musste die Gemeinde das Haus Louis RUHLMANN kaufen, um den Haupteingang zur Kirche ordentlich gestalten zu können (dazu war ebenfalls eine Königliche Verordnung notwendig!). Ein Teil des Hauses wurde abgerissen. Im übrigen Teil richtete man für Thérèse KENTZINGER eine Wohnung ein. Diese Frau hätte bis zu ihrem Ableben das Wohnrecht in der Mädchenschule gehabt. (Es ist wohl möglich, dass Thérèse KENTZINGER ihr eigenes Haus an die Gemeinde abtrat, um eine Schule daraus zu machen, unter der Bedingung, dass sie das Wohnrecht behielt. Es ist natürlich kein Vergleich möglich zwischen den damaligen und den heutigen Schulhäusern. In engen Räumen wurden oft 30, 40, 50 Kinder zusammengepfarrt, auf Bänken oder am Boden sitzend, und dieselben Räume dienten meist dem "Schulmeister" oder den Schulschwestern als Wohnungen). Dass die Gemeinde Madame KENTZINGER ein eigenes neues Appartement zur Verfügung stellte wird bestimmt Schulschwestern und Thérèse befriedigt haben.

Zur selben Zeit, als man die Kirche vergrösserte und den Kirchturm baute, ist also auch der heutige Friedhof angelegt worden. Um die Kirche ebnete man die Gräber ein und der Grund kam auf den neuen Gottesacker bei der Kapelle. Auch das Kreuz, das bei der Kirche stand, kam dorthin. (Die erste Person, die man auf dem neuen Friedhof beerdigte war ein Kind der Eheleute Jean BLEGER - Thérèse PFOHL : das Kind war durch Brand umgekommen, als seine Kleider in der Küche Feuer gefangen hatten).

Der Bericht von Maire BREITEL gibt noch an, dass trotz der bedeutenden Gesamtausgabe von nahezu 60000 Fr (Gold!) die Einwohner weder Frontarbeit noch zusätzliche Steuer zu entrichten hatten. Deshalb wollten dieselben mit ihrem Beitrag nicht zurückstehen und beschlossen, eine neue Glocke zu stiften. Diejenige von 445 Kg, die man schon hatte, die aber nicht mit der von 1600 Kg übereinstimmte, sollte durch eine von 1000 bis 1100 Kg ersetzt werden, die man mit Geldspenden bezahlen würde. -David MORITZ, Glockengiesser in SOULTZ, wurde mit der Anfertigung der neuen Glocke beauftragt. Diese sollte 3,40 Fr das Kilo kosten, davon abzuziehen die von 445 Kg zu 3 Fr pro Kilo. Die Glocke wurde in St. Hippolyte gegossen, auf einem Grundstück von Jean Ketterle, wo man aus Lehm den Schmelzofen errichtet hatte. Dann brachte man sie nach Sélestat um sie dort wiegen zu lassen: 1045 Kg. Dem heiligen Sebastian geweiht, kam sie am 8. Dezember 1822 auf den Glockenstuhl.

Zum Abschluss des Berichts vermerkt der damalige Secrétaire de Mairie noch, dass eine Rechnung von 1313 Fr, Herrn DILLENSEGER, Weinsticher, geregelt wurde für 101 Mass Wein zu 13 L., à 13 Fr pro Mass. Es handelt sich wohl um den Ehrenwein, der bei den verschiedenen Feiern serviert wurde.

Unterzeichnet haben den Bericht die Gemeinderäte: BREITEL, Maire WURT, BREITEL (Adjoint), KENTZINGER, VONFELT, KIRSCHNER, ZIMMERMANN, JOOST FRANTZ.

A.N.

L'HOPITAL DE SAINT-HIPPOLYTE

A TRAVERS LES AGES....

Dès 1600, les archives municipales font état de l'existence d'un hôpital comprenant 28 lits dont 25 étaient destinés aux malades pauvres et aux vieillards de la localité et 3 réservés à des orphelins.

Cet établissement occupait l'immeuble RINGEISEN (l'actuel caveau de M. Gérard Kientzel) se trouvant dans la rue principale, près de la Mairie.

Au cours du mois de février 1851, le conseil municipal décida d'acquérir un immeuble dans lequel l'hospice communal aurait pu être établi... " que dans l'état actuel des choses et dans l'intérêt de l'humanité et à urgence de prendre dès à présent des mesures à se procurer un autre bâtiment "...

Contact fut alors pris avec le " Sieur Roswag de Schlettstadt" pour l'acquisition d'une maison qu'il possédait à St.Hippolyte au "quanton dit Burck" (Birg) au prix de 10.000 Frs. Mais lorsqu'en 1852, le maire Hippolyte Walter donna communication d'une lettre du Préfet par laquelle " ce magistrat demande une prompt solution sur l'acquisition d'une maison appartenant à M. Roswag de Schlettstadt pour y établir l'hospice communal ", une partie du conseil déclara ne pas pouvoir faire face à cette dépense, vu le déficit de la caisse municipale. Après une discussion longue et mûrement approfondie aboutissant au vote secret (six voix s'étant prononcées pour et huit contre) le conseil refusa l'acquisition de cette maison.

En mai 1855, le conseil vota un crédit de 8.000 Frs. destiné une fois de plus à l'achat d'un immeuble en remplacement de "l'ancien hospice".

La municipalité comptait aussi sur les dons de la charité privée..

C'est seulement quatre années plus tard, en avril 1859, que le maire Hippolyte Walter put avec l'accord du conseil municipal acheter des héritiers de M. J.B. Bleger l'immeuble abritant l'hospice actuel pour une somme de 12.000 Frs.

Le 20 Mai 1861, le maire H. Walter assisté de M. François Xavier Zimmermann et J.B. Ketterlé, membres du conseil municipal, Schmitt, receveur municipal et Geiger, architecte à Colmar, s'étaient rendus à la mairie pour procéder à l'adjudication des travaux d'appropriation de l'hospice communal, "lesquels travaux sont évalués à 12300 Fr. L'entrepreneur Georges WITZIG de St.Hippolyte était tenu de terminer les travaux pour le 30 octobre 1861 et cela sous peine d'une retenue de 20 Fr pour chaque jour de retard". Le projet initial subit certaines modifications, les pièces du rez-de-chaussée du bâtiment principal étaient réservées aux soeurs garde-malades, sauf celle de gauche, la première en rentrant (ancienne pharmacie) qui devait servir de loge au portier. Au premier étage la distribution devint plus difficile et l'on a prévu: deux grands dortoirs, une lingerie et deux chambres de pensionnaires. Le second bâtiment devait renfermer au rez-de-chaussée: la cuisine avec une chambre à four, plus un grand réfectoire et à l'étage un ouvroir, un oratoire et deux chambres, " l'une pour les incurables et l'autre pour les galeux".

../..

Le projet ainsi modifié trouva approbation et put en grande partie être réalisé. La chapelle fut installée dans la dernière chambre du bâtiment, côté Nord-Est. Le procès-verbal de reconnaissance a été arrêté à la somme de 19.309,05 Frs.

Le 15 Juin 1863 après que le Préfet eut autorisé la vente de l'ancien hospice, M. Charles Hippolyte Breitel, ancien adjoint au maire et membre de la commission administrative de l'hospice a comparu devant Me J.B. Tischmacher, pour la vente de l'immeuble Ringeisen. Celle-ci fut faite par adjudication à l'extinction des feux et cédée à M. Aloyse Bléger, propriétaire cultivateur demeurant à St.Hippolyte, pour la somme de 2.010 Frs. L'adjudicataire devait constamment tenir propre la ruelle se trouvant derrière le bâtiment et tout le long de la propriété.

Le premier grand pas était fait et les pensionnaires de l'ancien hospice étaient bien installés dans le nouvel immeuble. Mais ce n'était pas tout, l'hospice avait besoin de subsister. Des personnes charitables avaient donné des legs au bureau de bienfaisance de la cité. Ainsi par exemple un certain M. Globmann, jardinier à Wissembourg, donna en 1850 une somme de 200 Frs; en 1856 le sieur Ignace Kirschner fit un legs de 200 Frs également. Melle Marie Louise Bleicher, nièce du fondateur de l'hospice, M. Charles Bléger et son légataire universel, "donne et lègue à l'hospice de cette commune pour y percevoir et entretenir convenablement des vieillards, parmi les plus nécessiteux"... une somme de 20.000 Frs. Quant à M. Charles Bléger, ancien maire, il légua d'après son testament olographe du 9 août 1863 " à l'établissement du bureau de bienfaisance " une somme de 50.000 Frs, pour les habitants de " cette commune qui ne pouvaient être reçus et soignés à l'hospice civil de ce lieu ". Il légua une autre somme de 30.000 Frs, dont la moitié était destinée à l'acquisition d'une maison et du mobilier nécessaire à l'usage de deux soeurs de Niederbronn ", pour y soigner principalement en cas de maladie, les nombreux pauvres de cette localité qui ne peuvent être adressés à l'hôpital civil de ce lieu"; l'autre moitié de ce legs soit 15.000 Fr était destinée à l'achat de médicaments, viandes et le restant à l'achat de linge et de vêtements aux plus nécessiteux.

Ainsi M. Charles Bléger, ce généreux donateur, qu'on appella encore " Père des pauvres " et dont le nom figure en lettres d'or dans les annales de notre ville a légué en tout une somme de 80.000 Frs, une véritable fortune, pour les oeuvres de charité de la Commune.

A partir du 1er Janvier 1855, le bureau de bienfaisance fut réuni à l'hospice de St.Hippolyte et le conseil décida dans sa séance du 13 mai 1866 de renoncer à l'acquisition d'une nouvelle maison pour deux soeurs de Niederbronn, étant donné que l'hospice possède des bâtiments assez vastes pour le soulagement des pauvres et que cet établissement est desservi par des soeurs dont le nombre peut être augmenté suivant les besoins du service". Au cours de la même année le docteur en médecine Léon Joseph Sonntag fit à l'hospice un don de 1.000 Frs et Mme Marie Elisabeth Wittersheim, veuve de François Joseph Sonntag, celle d'une vigne de 3,75 ares.

../..

../..

Les legs et donations continuèrent à affluer jusqu'à nos jours et l'exploitation agricole de l'hospice s'agrandit également par les cessions de terre de personnes ayant exprimé le voeu de se retirer à l'hospice.

En 1888, M. l'abbé SIMMLER, un enfant du pays, Supérieur général des Marianistes fit un don de 2.400 Mark destiné à la construction de la chapelle actuelle de l'hospice. Pour la même raison le conseil vota alors un crédit de 1.600 Mark.

En 1890, la chapelle était déjà terminée et ne cessa dès lors de servir au culte.

Vers la fin de l'année 1954, les deux dernières soeurs de Niederbronn quittèrent définitivement l'établissement et furent remplacées par des personnes laïques. Au cours de la même période l'Hospice cessa son exploitation agricole qui lui permit, dans la première partie du siècle en cours, d'en tirer de substantiels revenus.

Au cours des années 1928-29, l'hospice subit une sérieuse cure de rajeunissement sous la gestion du Maire Gustave Breitel. Le réfectoire et la salle de séjour des soeurs furent agrandis grâce à une nouvelle construction édifiée à l'intérieur de la cour. Dans la foulée on répara entièrement la toiture et les murs recurent un nouveau crépis.

Dans les années 70-71, on subdivisa les grands dortoirs de 10 lits et on installa le chauffage central. Fut également réalisée la construction d'un nouveau réfectoire et une entrée du côté Nord.

SITUATION ACTUELLE ET PROJETS

A l'heure actuelle, la Maison de Retraite comprend:

- un immeuble ancien donnant sur la rue principale,
- un immeuble annexe, de construction plus récente, accessible par la cour et abritant, au rez-de-chaussée, le réfectoire, la cuisine, la chaufferie.

Ces immeubles comptent:

- 2 chambres à 1 lit ,
- 7 chambres à 2 lits,
- 4 chambres à 3 lits,
- 2 chambres à 4 lits

pour un total de 36 pensionnaires.

En cas de forte demande d'admission, cet effectif peut être amené exceptionnellement jusqu'à 39 lits.

Par arrêté préfectoral du 30.4.1980, l'établissement a été classé: " Maison de Retraite pour personnes âgées, établissement social, public, communal, relevant de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 modifiée ".

../..

..//..

L'établissement est administré par le Conseil d'Administration suivant:

Président : M. Robert HERTFELDER
Vice-Président: M. Charles HUMBRECHT

Administrateurs: M. Gérard MEYER
M. le Dr. Pierre WALTER
M. François SAHR
M. François HEIMBURGER
M. Arné BORIN
M. l'Abbé Albert NAEGELIN
M. Adolphe NOBEL
M. le Dr. Jean MONTAVONT
Mme Anne-Laure TISCHMACHER
Mme Marie ALBRECH

L'effectif du personnel comprend:

- à temps complet: 1 employée de bureau
4 agents de services
- à temps partiel: 1 soeur-infirmière de la Congrégation
de Niederbronn
1 médecin chargé de la surveillance
1 directeur intérimaire chargé de la gest.

L'établissement, dans sa conception actuelle, ne répond plus aux normes imposées.

Sur les 36 lits théoriques, 24 sont encore installés dans des chambres à 3 ou 4 lits.

Le seul accès au 1er étage se fait à l'aide d'un vieil escalier en colimaçon dont les marches en bois sont tellement usées qu'elles représentent un danger permanent de chute pour les pensionnaires plus ou moins handicapés qui logent au 1er étage.

Au rez-de-chaussée, il y a un dénivellement d'environ 25 cm. entre le premier pavillon et l'aile ouest qui y a été adjointe.

Pour donner à cet établissement la cure de jouvence qu'il nécessite, le Conseil d'Administration a élaboré avec le Cabinet Chomel un projet de rénovation, appelé projet "d'humanisation".

Ce projet implique la construction d'une nouvelle aile de 3 niveaux + sous-sol, d'environ 14 x 12 m dans le parc donnant sur la route du Haut-Koenigsbourg où sera également prévue la nouvelle entrée principale (à l'abri de la circulation). Cette aile se situera perpendiculairement par rapport au pavillon existant, auquel elle sera reliée par un hall d'entrée. Dans ce hall seront installés un ascenseur et un monte-lit qui desserviront aussi bien l'ancien que le nouveau pavillon.

Dans une seconde étape, il sera procédé à la rénovation des bâtiments actuels qui subiront une nouvelle répartition.

A l'heure actuelle, ces travaux sont estimés à 4.300.000 Fr.

Le projet vient d'être porté sur une liste prioritaire, ce qui permet d'espérer son exécution au cours de l'année 1983.

Gageons que les 5.000.000^{Fr.} seront largement dépassés...

Robert HERTFELDER

P.S.-- C'est grâce aux archives de notre regretté Lucien Welsch qu'il a été possible de reconstituer cet historique.

(La traduction de cet article paraîtra dans le prochain bulletin/Die Übersetzung dieses Artikels erscheint im nächsten Bulletin).

LE CIMETIERE MARIANISTE

de SAINT-HIPPOLYTE

oooooooooooo

Beaucoup de lecteurs de ce bulletin peuvent se remémorer une cérémonie du souvenir que le Collège en fête a organisée au cimetière de St.Hippolyte le samedi 3 juin 1967. Les Frères de Marie célébraient cette année-là le 150^e anniversaire de leur existence. C'est, en effet, en 1817 que leur Fondateur, le Père Guillaume-Joseph CHAMINADE, a pu réaliser le projet dont il avait reçu l'inspiration pendant son exil à Saragosse (1797-1800). Le Collège avait désiré associer les anciennes générations de Frères à ces solennités; celles-ci s'ouvrirent donc au milieu d'eux, au cimetière, où l'on s'était rendu en cortège solennel.

Ce cimetière marianiste a une histoire.

La concession du premier terrain fut accordée par délibération du Conseil Municipal du 26 février 1893. Ce terrain subit une première transformation en 1911 par échange de parcelles avec la Commune : la Société de Marie cédait le long du mur ouest une bande de 12 m sur 2 m et recevait à peu près l'équivalent vers l'est. La concession s'agrandit encore en 1924 et en 1929 par l'acquisition de 30 m², puis 40 m² de terrain. Ainsi fut atteinte l'extension actuelle du cimetière marianiste de St.Hippolyte.

En 1920, le Conseil de la maison décida d'acquérir les croix de fonte qui donnent à ce quartier son cachet distinctif. Un monument plus important est réservé aux Supérieurs généraux de la Société de Marie. Primitivement ce monument était dominé par une belle croix coulée en ciment. Celle-ci fut remplacée en 1949 par la si expressive Vierge qui montre le ciel à ses enfants. Cette statue est un don de la famille Mangold de Colmar, qui l'a offerte au postulat de Bourogne (Territoire de Belfort), où elle fut érigée en 1896. Lors de la persécution, en 1903, elle suivit les religieux exilés en Belgique, à Saint-Remy-Signeulx. Quand les religieux durent abandonner cette maison, par manque de personnel, la statue de la Sainte Vierge vint occuper sa place d'honneur actuelle.

Avant l'acquisition de la concession de St.Hippolyte, les religieux qui mouraient au Collège étaient transférés au cimetière du couvent d'Ebersmunster, où les Frères avaient leur maison centrale pour l'Alsace. Le dernier transporté, le onzième, fut M. Dominique Rauch décédé le 11 décembre 1886. M. Charles Poincelot, décédé le 21 janvier 1892, serait le premier Marianiste enterré à St.Hippolyte. En décembre 1980 "La communauté d'en bas" comptait 190 membres.

Parmi eux signalons trois Supérieurs généraux. Le R. P. Joseph SIMLER, enfant de St.Hippolyte, décédé le 4 février 1905, dans sa 72^e année. Qualifié quelquefois du titre de "second fondateur", il a présidé aux destinées de la Société de Marie de 1876 à 1905. Son successeur, le R. P. Joseph HISS, en charge de 1905 à 1922, est venu le rejoindre dans la tombe.

../..

../..

Les Hippolytains du troisième âge peuvent encore se souvenir de ses obsèques, le jeudi 3 août 1922. Il était originaire de Bergheim. En 1976, le R. P. Paul-Joseph HOFFER a pris place auprès de ses deux prédécesseurs. Elève du Collège à sa réouverture en 1919, il y est venu terminer sa vie après une longue et douloureuse maladie. Né à Bindernheim, il ne manquait pas une occasion de venir saluer St. Hippolyte et ce lui fut certainement une consolation suprême de mourir au Collège.

Evoquons encore les noms de quelques Supérieurs du Collège: Benoît MEYER, (1889-1894), Joseph LEROY (1894-1899), Vincent SCHLAEPFLIN (1899-1907), Edouard HOOG (1907-1909), Aloïse HEYBERGER (1909-1926), Charles RAUCH (1926-1944), Georges BRAUN (1955-1956), Joseph SCHWEITZ (1956-1968). A ceux-ci ajoutons les noms des deux Directeurs du postulat, MM. Charles EININGER et Joseph HUSSER. Encore un nom, cher à tous les Frères de Marie qui l'ont connu, le Père Joseph SCHELLHORN, maître des novices pendant une trentaine d'années à St. Remy-Signeulx, mort en odeur de sainteté en octobre 1935. Combien de ceux au milieu desquels il repose lui doivent leur formation religieuse.!

Voicie encore les noms des Marianistes originaires de St. Hippolyte qui reposent ici : Charles ENGEL (+ 1910), Abbé Eugène GSELL (+ 1930), Abbé Achille KETTERLE (+ 1955), Fr. Xavier FUCHS (+ 1957), Hippolyte HERRMANN (+ 1963).

C'est une pieuse tradition au Collège que, chaque année, lors des exercices de la retraite annuelle, les Frères retraitants aillent rendre visite à leurs prédécesseurs. Que de souvenirs sont alors évoqués, que de sujets de méditation suggérés... Et le jour de la commémoration des morts, les gens de St. Hippolyte aiment faire un petit tour sur les tombes des Frères... saluer un tel, qu'ils ont mieux connu ... Et ainsi ceux qui reposent là continuent à exercer leur mission d'Apôtres de Marie. "Vous êtes tous missionnaires ...", avait dit le Père Chaminade à ses disciples, qu'il considérait comme ses fils.

A.A., SM.

DER MARIANISTENFRIEDHOF

von SANKT PILT

ooooooo

Mancher Leser dieses Blattes kann sich noch an die Gedenkzeremonie erinnern, die das Collège im Festzug am Samstag den 3. Juni 1967 auf dem Friedhof von St.Pilt veranstaltet hat. Die Marienbrüder feierten damals den 150sten Jahrestag ihres Bestehens. In Wirklichkeit konnte der Gründer, Wilhelm-Josef CHAMINADE, 1817 den Plan seines Vornehmens endlich vollziehen, den er seit der Zeit seines Exils in Sarragossa, Spanien (1797-1800) in sich trug.

Auch die ehemaligen Brüder, die diesen 150 Jahren geopfert und gearbeitet hatten, wollte man an den Festlichkeiten beteiligen. Die Gedächtnisfeier sollte in ihrer Mitte beginnen, wo sich das ganze Collège in feierlichem Festzug hin begeben hatte.

Dieser Marianistenfriedhof hat schon seine Geschichte.

Die Ueberlassung der ersten Parzelle wurde nach Verhandlung des Gemeinderats vom 26. Februar 1893 genehmigt. Eine erste Veränderung dieser Parzelle geschah anno 1911 : die Gesellschaft Mariä trat einen Strich (12 m x 2 m) längs der westlichen Mauer an die Gemeinde ab und bekam ungefähr das Gleiche gegen Osten zurück. Anno 1924 und dann noch 1929 wurde die Parzelle noch um 30 und 40 m² vergrössert. So kam es zur jetzigen Ausdehnung des Marianistenfriedhofs.

1920 beschloss die Hausbehörde vom Collège die Anschaffung der Gusskreuze, die dem Viertel einen einzigartigen Anblick geben. Ein wichtigeres Denkmal wurde den General Obern der Gesellschaft vorenthalten, wo die P.P. Joseph SIMLER von St.Pilt, Joseph HISS von Bergheim und Paul Joseph HOFFER von Bindernheim stammend ruhen. Das primitive Denkmal war ein schönes einfaches Kreuz aus Beton. Letzteres wurde 1949 durch die zierliche Statue der Himmelskönigin, die ihren Dienern den Himmel weist, ersetzt. Diese Statue ist ein Geschenk einer Kolmarer Familie Mangold ans das Postulat von Bourogne (Territoire de Belfort), wo sie 1896 errichtet wurde. Zur Zeit der Verfolgung von 1903 in Frankreich, wanderte sie mit den ausgewiesenen Brüdern nach St.Remy-Signeulx in der Belgischen Provinz Luxemburg, unweit der französischen Grenze. Als dann, nach dem letzten Krieg, infolge des Rückgangs der Berufe, die Gesellschaft Mariä diese Stelle aufheben musste, betrat unsere seligste Jungfrau ihren heutigen Ehrenplatz, wo mancher Besucher auf dem grossen Friedhof gern sie begrüsst und zu ihr fleht.

Vor der Erwerbung dieser Ruhestätte, wurden die Brüder, die im Collège ihren Lebenslauf endeten, auf dem Friedhof des Klosters von Ebersmünster bestattet, wo die Marienbrüder ihren Hauptsitz im Elsass hatten. Der letzte Uebertragene, der elfte, wäre H. Dominique Rauch, gestorben am 11. Dezember 1886. Und der erste, in St.Pilt begrabene Marianist wäre H. Charles Poincelot, gestorben am 21. Januar 1892. Im Dezember 1980 zählte "unsere Gemeinde von drunten" 190 Mitglieder.

../..

Lasst uns einige von ihnen erwähnen. Als erster, ein Gebürtiger von St.Pilt, der Ehrw. Pater Joseph Simler, am 4. Februar 1905 in seinem 72sten Lebensjahr gestorben. Hie und da als "zweiter Gründer" betitelt, stand er der Entwicklung der Société de Marie von 1876 bis 1905 als vierter General Oberer vor. Sein Nachfolger, der Hochw. Pater Joseph Hiss, aus Bergheim gebürtig, Amtsträger von 1905 bis 1922, durfte auch sein Nachbar sein in der ewigen Ruhe. Die St-Pilter vom dritten Alter können sich noch an sein Begräbnis am Donnerstag 3. August 1922 erinnern. Vor kurzen Jahren, 1976, wurde auch der Hochw. Pater Paul Joseph Hoffer zu seinen beiden Vorfahren beigesetzt. Er begleitete das hohe Amt von 1956 bis 1971. Als Schüler des Collèges erlebte er die Ereignisse des Wiederauflebens von 1919. Es war ihm gestattet sein Leben, nach langem Schweren Leiden, in St. Pilt zu enden, wohin er immer so gerne zurückkam.

Erinnern wir noch an die Supérieurs des Collège's : Abbé Benoît Meyer (1889-1894), Abbé Joseph Leroy (1894-1899), Abbé Vincenz Schlaefflin (1899-1907), Abbé Edouard Hoog (1907-1909), Abbé Aloïse Heyberger (1909-1926), Abbé Charles Rauch (1926-1944), Abbé Georges Braun (1955/56), Abbé Joseph Schweitz (1956-1968). Hinzu fügen wir noch die zwei Directeurs des Postulats H. Charles Eininger (1919-1930) Joseph Husser (1930-1944).

Erwähnen wir noch denjenigen, den alle die ihn kannten, als einen Heiligen ansehen, Pater Joseph Schellhorn. Als Novizenmeister hat er während dreissig Jahren zahlreiche Generationen von Marianisten im Ordensleben gebildet, deren schon viele hier um ihn herum ruhen. Andere von St.Pilt stammende Marianisten sind : M. Charles Enge (+ 1910), Abbé Eugène Gsell (+ 1930), Abbé Achille Ketterlé (+ 1955) M. Fr. Xavier Fuchs (+ 1957), M. Hippolyte Herrmann (+ 1963).

Alljährlich finden im Collège Exerzitionen für eine Gruppe Brüder statt. Es ist dann ein frommer Gebrauch dass die Beteiligten ihren Vorgängern einen Besuch abstatten. Wie manche Erinnerung wird da erwähnt, wie mancher inbrünstiger Gedanke geäussert! Und am jährlichen Todestag wie mancher St.Pilter macht gern einen Abstecher um bei den Brüdern diesen oder jenen, den sie besser gekannt haben, zu begrüßen. Und so können diejenigen die da ruhen ihre Mission weiter üben... "Ihr seid alle Missionare..." sagte Pater Chaminade zu seinen Ordensgefolgen, die er als seine Söhne betrachtete.

A. A., SM

LE FOYER-CLUB DU 3e AGE

de ST.HIPPOLYTE

Comme depuis un certain temps ils existent dans de nombreuses communes, un Foyer-Club du 3e Age a été créé en 1981 à St. Hippolyte. Ce Club est rattaché à l'Association Départementale d'Aide aux Personnes Agées, dirigée par Mademoiselle AMANN et reçoit tous les Retraités sans condition d'âge.

Une première réunion eut lieu le 17 juillet 1981, présidée par M. le Maire HERTFELDER, en présence de Melle AMANN. 33 personnes assistaient à la réunion.

Melle AMANN donna de nombreux renseignements sur les buts de l'Association. Il ne s'agit pas seulement de se retrouver pour des excursions, des séances récréatives ou de travail manuel, mais surtout de créer entre tous les membres un véritable esprit d'entraide dans de nombreuses situations de la vie. Dans un premier temps et pour permettre une bonne prise de contact, Melle AMANN conseille d'organiser quelques sorties. Pour démarrer, l'Assemblée décide donc d'effectuer une première excursion dans le Sundgau et de se réunir tous les deuxièmes vendredis du mois à la petite salle de la Mairie.

Monsieur Isidore KRUMB est choisi comme responsable du Club, Mme Alice SONNTAG, qui dispose déjà d'une grande expérience du fait de son activité à la Maison de Retraite sera la responsable pour l'Animation, tandis que les travaux d'écriture sont confiés à M. Adolphe NOBEL. La Trésorerie part d'un bon pied: pour l'achat de matériel de base (appareil de projection, jeux, armoire, etc...) l'Association Départementale a déjà accordé 5000 Fr et la Municipalité de St.Hippolyte 1000 Fr.

La première sortie a eu lieu le 7 août 1981. Par un très beau temps, 38 personnes sont parties à la découverte du Sundgau (Altkirch, Hirtzbach, Ferrette, Lucelle, Mariastein, Aéroport de Bâle-Mulhouse). Le 2 septembre, 43 participants, dont plusieurs de communes voisines, parcourent la Forêt-Noire (Fribourg, St. Peter, Hüllental, Titisee, Triberg etc...). Enfin le 30 septembre, le car PFEIFFER mène 37 voyageurs au pèlerinage de NEUNKIRCH, puis à BIESHEIM, VIEUX-BRISACH et à travers le vignoble du KAYSERSTUHL.

Pour certains, ces sorties ont constitué des "premières" et l'on découvrit avec plaisir des régions qui se trouvent pour ainsi dire à notre porte. Maintenant qu'on a vu les parages immédiats, on ira un peu plus loin : Strasbourg, les Vosges sur toute leur longueur et sur l'autre versant, et, qui sait, encore plus loin. 1982 sera une année de bel épanouissement pour le Club du 3e Age !

A.N.

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

VOM FOYER-CLUB DU 3e AGE

VON ST.HIPPOLYTE

In vielen Ortschaften bestehen seit langer Zeit die Foyer-Clubs du 3e Age, die den älteren Personen gestatten, sich mehr zu treffen und sich besser kennen zu lernen. Dieses Jahr wurde auch in St.Hippolyte ein solcher Club gegründet. Derselbe ist angeschlossen an die Association Départementale d'Aide aux Personnes Agées, unter Leitung von Mademoiselle AMANN.

Am 17. Juli 1981 rief Herr Maire HERTFELDER die interessierten Personen zu einer Versammlung ein, der auch Melle AMANN beiwohnte. 33 Anwesende waren zu verzeichnen.

Melle AMANN gab zahlreiche Aufklärungen über die von der Association verfolgten Ziele. Diese bestehen in Zusammenkünften zu rekreativen Zwecken (Reisen, Spiele, Handarbeit, Gesang usw...) Besonders aber soll den älteren Leuten eine engere Bindung geschaffen werden, die zu besserem Verständnis, zu gegenseitiger Hilfe und Unterstützung führen soll. Um ein rascheres Zusammenfinden zu ermöglichen, rät Melle AMANN vorerst einige Reisen zu veranstalten. - So beschliessen die Versammlungsteilnehmer alsbald eine erste Fahrt in den Sundgau und monatliche Zusammenkünfte (jeden 2. Freitag im Monat) im kleinen Mairie-saal.

Zum Verantwortlichen des Clubs wird M. Isidore KRUMB gewählt. Madame Alice SONNTAG, die dank ihrer Tätigkeit in der Maison de Retraite, über gute Erfahrung verfügt, wird die "Animation" übernehmen, während die schriftlichen Arbeiten M. Adolphe NOBEL anvertraut werden.

Die Kasse hat bereits einen guten Fonds, wurden doch, von der Association Départementale 5000 Fr und von der Gemeinde 1000 Fr bewilligt zur Anschaffung von Material (Schränk, Spiele, Lichtbilderapparat usw...).

Die erste Ausfahrt fand statt am 7. August 1981. Bei sehr schönem Wetter zogen 38 Personen durch den Sundgau (Ferrette, Hirtzbach, Lucelle, Mariastein, Flugplatz Mulhouse-Bâle).

Am 2. September besichtigten 43 Teilnehmer (davon einige von Orschwiller) den Schwarzwald (Freiburg, St. Peter, Höllental, Titisee, Triberg).

Endlich, am 30. September führte der Car Pfeiffer 37 Reisende nach dem Wallfahrtsort NEUNKIRCH, dann über BIESHEIM, ALT-BREISACH, durch den KAYSERSTÜHLER Weinberg.

Für manche waren das richtige Entdeckungsfahrten durch Gegenden, die wir sozusagen vor der Tür haben.

Nun soll es etwas weiter gehen : nach STRASBOURG, kreuz und quer durch die Vogesen, und wer weiss, noch weiter ! Für 1982 ist manches vorgesehen und das kommende Jahr sollte dem Club du 3e Age von St.Hippolyte öftere Gelegenheit bringen, sich richtig zu entfalten !

A.N.

LES ORDURES MENAGERES

PROPRIETES DES ORDURES MENAGERES

1°- QUANTITE:

La quantité produite varie selon la situation géographique, le climat et le mode de vie des habitants. Le tonnage produit par habitant et par an est de l'ordre de 250 à 300 kgs. Les variations saisonnières, dans une même ville, sont importantes.

La production des déchets de cuisine et autres par habitant varie peu, mais la production totale suit la fluctuation de population et diminue en été dans les grandes villes, tandis qu'elle s'accroît dans les lieux de tourisme et de vacances.

2°- DENSITE:

La densité des ordures a un ordre de grandeur de 0,2 à 0,3 dans les boîtes, de 0,3 à 0,4 dans les véhicules sans tassement mécanique, de 0,5 et plus avec tassement mécanique. Elle varie saisonnièrement de 20% en augmentation en hiver, de 20% en diminution en été.

3°- HUMIDITE:

La teneur en humidité est fonction de la proportion de déchets de légumes; elle atteint son maximum en été et son minimum en hiver: entre 70% et 25%.

4°- POUVOIR CALORIFIQUE:

La teneur en humidité étant élevée, seul le pouvoir calorifique intérieur est à considérer. Il varie suivant la région et la saison. Les valeurs usuelles pratiques se situent entre 700 et 2800 calories.

- papiers, cartons.....	3 à 20%
- métaux.....	1 à 5%
- chiffons.....	1 à 3%
- verres, porcelaines.....	1,5 à 3%
- os.....	0,5 à 2%
- débris végétaux.....	8 à 30%

Cette analyse physique donne un ordre de grandeur des principaux éléments constitutifs des " ordures ".

5°- DU POINT DE VUE AGRICOLE:

Les ordures ménagères contiennent des éléments fertilisants (ordre de grandeur N 0,4% - P₂O₅ 0,3% - K₂ 0,4% CaO 4%) et des matières organiques qui les apparentent au fumier de ferme et permettent de les employer dans des conditions analogues. Pour le blé, la vigne, les arbres fruitiers, l'expérience acquise est positive et le résultat obtenu favorable; il peut être généralisé.

Des caractéristiques que nous venons de préciser découlent les autres procédés de traitement des ordures ménagères. Nous nous limiterons ici à l'examen de deux procédés essentiels.

I - INCINERATION DES ORDURES MENAGERES

Les ordures ménagères sont incombustibles, pauvres et surtout très humides si l'on entend par humidité, non seulement l'eau d'imprégnation mais aussi l'eau de constitution contenue dans les cellules végétales et animales, également éliminable par étuvage prolongé. Le taux d'humidité varie de 25 à 70% suivant les localités et la saison.

La transformation de la matière organique incinérée conduit à des cendres et à une émission de gaz: perte et pollution peuvent en résulter. Les ordures sèches constituent un mélange en quantités variables de charbon et de coke imbrulés et de natures organiques dont le pouvoir calorifique inférieur moyen peut varier entre 2000 et 4000 calories. Mais l'emprisonnement de l'eau suscite des difficultés nouvelles. La nécessité de vaporiser l'eau incluse, fait tomber ces données à des valeurs extrêmes de l'ordre de 400 à 2800 calories.

L'incinération est donc pratiquement impossible sans combustible d'appoint.

L'humidité des ordures ménagères abaisse la température du foyer et gêne la combustion jusqu'à l'arrêter, d'où l'intérêt du séchage dans une antichambre du four. La complication et l'augmentation des frais d'établissement et d'exploitation qui en résultent ne permettent pas de conclure à une supériorité économique de ce système.

En outre, la faible capacité horaire des fours impose des fosses de stockage importantes où se retrouvent et même se développent les nuisances relevées sur les ordures brutes. C'est aussi une perte sèche. Rappelons la pensée de J. KEYLLING: "l'incinération conduit à la mort des civilisations".

REDUCTION DES ORDURES

Du point de vue écologique et d'aménagement équilibré, il faut noter que les mchefers et cendres représentent des pourcentages importants: en poids 30%, 10 à 20% en volume. Leur mise en dépôt rend totalement impropre la zone recouverte à la création d'espaces verts, qui doit être pourtant systématiquement développée même en zone industrielle.

POLLUTION

C'est la lutte antipollution qui doit requérir tous nos soins. Et d'abord, les usines de combustion doivent être complétées par un dispositif de dépoussiérage. Seuls les écrans électrostatiques donnent satisfaction, la puissance électrique nécessaire est importante, le coût d'installation très élevé. L'incidence relative est d'autant plus élevée que l'usine est petite; les coûts n'étant pas proportionnels.

../..

La réduction du volume des déchets nécessite une combustion de qualité, ce qui entraîne une forte consommation de fuel, d'où, dans les fumées, des taux élevés d'oxyde et d'anhydride carbonique, de composés sulfureux et sulfuriques. Les matières plastiques donnent naissance à des vapeurs chlorées et même fluorées. Le danger créé par de telles vapeurs est encore accentué en pays humide car certains composés très avides d'eau donnent naissance à des acides très actifs et très nocifs.

EVALUATION DU NIVEAU DES NUISANCES QUE PEUVENT ENGENDRER LES SYSTEMES INCINERATEURS DE RESIDUS

Les industriels et les municipalités, mis en présence de la nécessité inéluctable d'éliminer les déchets, se trouvent souvent devant la difficulté du choix du système le mieux adapté au cas considéré. Ils n'ont, en général, d'éléments de jugement sur un système que ceux émanant du constructeur. Pour réduire la pollution atmosphérique, il convient de mieux analyser ses différentes causes.

Celles-ci ont fait l'objet d'études nombreuses et variées qui sortent du cadre de cet exposé d'information. Toutefois, un moyen de juger les différents incinérateurs consiste en des mesures par prélèvements et analyses d'échantillons par la méthode CERCHAR.

Par ailleurs, le Centre d'Etudes et de Recherches des Charbonnages de France a entrepris un travail d'investigation dans le cadre d'une action concertée nationale de la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique, sur les émissions de polluants par les incinérateurs urbains, mettant en oeuvre des techniques de prélèvement et de contrôle spécialement adaptés à certains types de foyer.

CONCLUSIONS

Il convient de reconnaître que, pour obtenir un traitement correct par incinération, il faut disposer de moyens financiers suffisants. Cela ne peut donc s'adresser qu'aux grandes collectivités.

Il n'existe pas d'usines sérieuses dont le coût direct d'exploitation est inférieur à 22 - 23 Fr. la tonne hors taxes (ces chiffres sont très bas. L'incinération revient de 35 à 50 Fr. la tonne hors taxes selon le matériel utilisé et la technique de dépoussiérage ou lavage de fumées que l'on veut obtenir), coût auquel il faut ajouter, pour renouvellement et gros entretien, 10% environ du coût total des installations.

(à suivre -
prochain bulletin)

Dr. R.L. J.

UN NOUVEAU CHEF D'EQUIPE
POUR LA COMMUNE

M. Aloyse WANNER, après une vie d'activité professionnelle bien remplie, a payé le prix de son dévouement ; l'accident cardiaque. Cet incident l'a obligé à cesser toute activité séance tenante et l'obligera, dorénavant, à se ménager.

Encore en congé de longue maladie, il prendra sa retraite définitive au cours de la présente année.

Pour son remplacement, la municipalité a fait paraître plusieurs annonces dans les journaux. La seule condition imposée était la possession d'un C.A.P.

Aucun candidat de St.Hippolyte remplissant cette condition ne s'était manifesté.

En fin de compte, M. Constantin POLIAKOW, habitant Kintzheim, titulaire d'un C.A.P. et possédant une solide expérience, comme chef de chantier " bâtiments et travaux publics " a été engagé.

DU CHANGEMENT A L'HOSPICE
=====

M. Alain Herrgott, employé de bureau à la Maison de Retraite " Charles Bléger " ayant demandé sa mutation pour le sud du département, il a été fait appel, par voie d'annonce, à une candidature locale pour occuper ce poste vacant.

Quelques jeunes de St.Hippolyte avaient postulé pour cet emploi mais aucun n'avait la qualification requise. Une jeune de Bergheim, titulaire des diplômes demandés, a été engagée.

Nota: Qu'il s'agisse de la commune ou d'un établissement hospitalier, les conditions de recrutement sont toujours celles imposées par les règles de la Fonction Publique. S'il est possible à un employeur privé d'accorder une préférence à la qualification pratique, il n'en est pas de même dans l'Administration.

EIN NEUER CHEF D'EQUIPE
FÜR DIE GEMEINDE

M. Aloyse WANNER hat nach einem beruflich gut ausgefüllten Leben den Preis für seine Selbstlosigkeit bezahlt : Versagen des Herzens. Dieser Vorfall hat ihn genötigt, jegliche Tätigkeit sofort einzustellen und wird ihn künftig dazu zwingen, sich zu schonen.

Zur Zeit noch in langfristigem Urlaub, wird er sich im Laufe dieses Jahres endgültig zurückziehen.

Um ihn zu ersetzen, hat die Gemeinde mehrere Anzeigen in den Zeitungen veröffentlicht. Die einzige obligatorische Bedingung war der Besitz eines C.A.P. (berufliche Befugnisbescheinigung).

Von St.Hippolyte hat sich kein Bewerber gemeldet, der diese Bedingung erfüllte.

Schliesslich wurde M. Constantin POLIAKOW eingestellt, wohnhaft in KINTZHEIM, der über ein C.A.P. verfügt und solide Erfahrung besitzt als Chantierleiter im Rahmen " Öffentliche Arbeiten und Gebäude " .

PERSONALWECHSEL IM "HOSPICE"

Da M. Alain HERRGOTT, Bureauangestellter in der "Maison de Retraite - Charles Bléger" seine Versetzung in den Süden des Départements beantragt hat, wurde, auf dem Anzeigeweg, ein ortsanwässiger Anwärter auf den freien Posten gesucht.

Mehrere junge Leute von St.Hippolyte bewarben sich für diese Stelle, aber keiner konnte die notwendige Befähigung nachweisen. So wurde ein junges Mädchen von Bergheim eingestellt, das die erwünschten Diplome besitzt.

Vermerk: Ob es sich um eine Gemeinde oder ein Spital handelt, sind die Einstellungsbedingungen immer diejenigen, die von der vorge-setzten Verwaltung vorgeschrieben sind. Ein privater Arbeitgeber kann sich bei einer Einstellung nach der praktischen Befähigung richten. Dies ist jedoch bei der Verwaltung nicht der Fall.

DES ARRETES CENTENAIRES

Comme dans la plupart des communes alsaciennes, le Maire de St.Hippolyte a pris des arrêtés enjoignant les propriétaires riverains des voies publiques de balayer les rues et trottoirs et de les dégager en cas de chute de neige ou de sabler lorsqu'il y a du verglas.

Ci-après, copie des arrêtés encore en vigueur à ST.HIPPOLYTE:

REGLEMENT DE POLICE INTERIEURE ET RURALE POUR LA COMMUNE DE ST.HYPOLITE

Le Maire de la Commune de St.Hypolite, canton de Ribeauvillé, département du Haut-Rhin,

VU l'art. 471, n° 15 du Code Pénal,

VU l'art. 50 de la loi du 14-22 Décembre 1789, portant que les fonctions propres au pouvoir municipal sont de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police;

VU l'art. 3 du Titre XI de la loi du 16-24 Août 1790, indiquant les objets de police confiés à la vigilance et à l'autorité des corps municipaux;

VU l'art. 46 du Titre 1er de la loi du 19-22 Juillet 1791 qui autorise le Maire à faire des arrêtés lorsqu'il s'agira d'ordonner les précautions locales sur les objets confiés à sa vigilance et à son autorité, par les articles 3 et 4 du Titre XI du décret sur l'organisation judiciaire (loi du 16-24 Août 1790); 2e. de publier de nouveau les lois et règlements de police ou de rappeler les citoyens à leur observation;

Considérant que les anciens règlements destinés à maintenir la police dans la Commune ainsi que dans la banlieue sont tombés en désuétude et pour ainsi dire en oubli,

Que le moyen le plus efficace de prévenir les infractions, le plus souvent commis par ignorance, est de retracer dans un seul et nouveau règlement les obligations imposées par les lois, les peines qu'encourent ceux qui les enfreignent et ce qu'ont à faire les Magistrats et les Employés chargés de la surveillance de la police, pour assurer la tranquillité dans la commune, le respect dû aux personnes et aux propriétés, enfin la conservation de l'ordre public,

A r r ê t e :

.....

POLICE MUNICIPALE

.....

BALLAYAGE DES RUES - Art. 37 - A l'avenir toutes les rues, ruelles, passages, places, couloirs et trottoirs seront balayés et nettoyés deux fois par semaine au moins, savoir aux jours de mercredi et samedi. A chaque jour de balayage, les rues devront être propres à sept heures du soir en été et à quatre heures en hyver et les tas de boue enlevés aussitôt.

Les habitants seront avertis de cette obligation par la petite cloche.

Le balayage est à la charge des propriétaires ou à celle des principaux locataires.

Les habitants voisins des places sont tenus de leur balayage d'après les indications de l'autorité.

..../..

....

EXECUTION - Art. 62 - L'exécution du présent règlement est confiée à la police locale et aux gardes champêtres, chacun en ce qui le concerne.

Les contraventions seront constatées par procès-verbaux et les infractions poursuivies devant les tribunaux compétents.

Le présent règlement rédigé dans les deux langues, sera publié à son de caisse et affiché, pour recevoir son exécution, après qu'il aura été revêtu de l'approbation de l'autorité supérieure.

St.Hypolite, le 12 mai 1837

Le Maire:
Ch.BLEGER

Traduction/Übersetzung

GEMEINDEPOLIZEI
=====

.....

KEHREN DER STRASSEN - Art. 37 -

In Zukunft sollen die Gassen, Gässchen, Durchgänge, Plätze, Rinnen und Bürgersteige mindestens zwei Mal in der Woche gekehrt und gereinigt werden, und zwar am Mittwoch und am Samstag. An jedem Kehrtag müssen die Strassen um 7 Uhr abends im Sommer und um 4 Uhr im Winter sauber sein und die Kehrichthaufen sofort entfernt werden.

Die Einwohner werden durch die kleine Glocke an diese Verpflichtung ermahnt.

Das Kehren ist zur Last der Eigentümer oder der Hauptmieter.

Diejenigen Einwohner welche in der Nachbarschaft von Plätzen wohnen haben sich für deren Kehren nach den Anweisungen der Gemeindebehörde zu richten.

DURCHFÜHRUNG - Art. 62 -

Die Durchführung der gegenwärtigen Anordnung ist der Ortpolizei und den Bannwarten anvertraut, je auf dem ihnen anvertrauten Gebiet.

Die Strafen werden durch Protokoll festgestellt und die Zuwiderhandlungen durch die zuständige Gerichtbarkeit verfolgt werden.

Gegenwärtige Verordnung wird durch Ausruf und Anschlag bekanntgegeben und tritt, sobald sie von der vorgesetzten Behörde genehmigt ist, in Kraft.

St.Hypolite, le 12 mai 1837

Le Maire:
Ch.BLEGER

ORDONNANCE

Concernant l'enlèvement de la glace dans les rigoles, l'enlèvement de la neige, l'épandage de sable, cendres etc... dans les rues.

Le Maire de la COMMUNE DE ST.HIPPOLYTE

En application du § 16 du règlement Municipal du 6 juin 1895

ordonne ce qui suit :

Art. 1 - Chaque propriétaire est tenu, devant sa maison, sa cour ou autre propriété, de briser la glace formée dans les rigoles et de la transporter dans la baignade aux chevaux.

Art. 2 - Lors de chaque chute de neige chaque propriétaire doit, ramasser la neige jusqu'au milieu de la rue devant sa propriété.

Art. 3 - En cas de verglas, chaque propriétaire a l'obligation, devant sa propriété et jusqu'au milieu de la rue, de répandre du sable, des cendres, de la sciure de bois ou d'autres matières empêchant les passants de glisser.

Les contraventions seront punies.

St.Hippolyte, le 24 décembre 1899

Le Maire : CHEVROTON

Traduction/Übersetzung

VERORDNUNG

oooooooooooo

Betreffend das Aufbrechen und Wegschaffen des Eises in den Strassenrinnen, Abfuhr des Schnees, Bestreuen der Gassen mit Sand, Asche, usw.

DER BURGERMEISTER DER GEMEINDE ST. PILT ;

verordnet was folgt :

Art. 1 - Jeder Hauseigenthümer ist verpflichtet vor seinem Haus, Hof oder sonstigem Besitzthum das sich in den Strassenrinnen bildende Eis aufbrechen und in die Pferdeschwemme führen zu lassen.

Art. 2 - Bei jedem Schneefall hat jeder Hauseigenthümer vor seinem Besitzthum und zwar bis Mitte der Strasse oder Gasse, den Schnee zusammen zu kehren.

Art. 3 - Bei Glatteis ist jeder Hauseigenthümer verpflichtet, vor seinem Besitzthum und zwar bis Mitte der Strasse, Sand, Asche, Sägespäne oder andere das Ausgleiten der Passanten verhindernde Materialien zu streuen.

Zu widerhandlungen werden bestraft.

St.Pilt, den 24 dezember 1899

Der Bürgermeister:

CHEVROTON